









Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2019/2101(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2018: entreprise commune Clean Sky 2		
Sujet 8.70.03.08 Décharge 2018		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		19/09/2019
		 LEGUTKO Ryszard Antoni	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 PIEPER Markus	
		 GRAPINI Maria	
		 DLABAJOVÁ Martina	
		 RIVASI Michèle	
		 KUHS Joachim	
		 OMARJEE Younous	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	TRAN Transports et tourisme		07/10/2019
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire OETTINGER Günther	

Evénements clés			
26/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	
18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		

02/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0032/2020	
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
13/05/2020	Décision du Parlement	T9-0071/2020	Résumé
13/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2019/2101(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/00773

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2019)0316	27/06/2019	EC	
Projet de rapport de la commission		PE639.839	09/01/2020	EP	
Avis de la commission	TRAN	PE642.924	22/01/2020	EP	
Amendements déposés en commission		PE645.082	30/01/2020	EP	
Document de base non législatif complémentaire		05763/2020	06/02/2020	CSL	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0032/2020	02/03/2020	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0071/2020	13/05/2020	EP	Résumé

Acte final

Budget 2020/1840
[JO L 417 11.12.2020, p. 0018](#)

Décharge 2018: entreprise commune Clean Sky 2

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'entreprise commune Clean Sky 2 sur l'exécution du budget de l'entreprise commune pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'entreprise commune.

Constatant que la Cour des comptes a estimé que les comptes annuels de l'entreprise commune pour l'exercice 2018 reflètent fidèlement la situation financière de l'entreprise commune au 31 décembre 2018, ainsi que les résultats de ses opérations, le Parlement a adopté par 625 voix pour, 62 contre et 6 abstentions, une résolution contenant une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Généralités

La contribution maximale de l'Union à la deuxième phase des activités de l'entreprise commune était de 1.755 000 000 EUR, à prélever sur le budget d'Horizon 2020.

Gestion budgétaire et financière

Le budget final de l'entreprise commune pour 2018 comprenait des crédits d'engagement de 371.100.000 EUR et des crédits de paiement de 343.786.573 EUR. Le taux d'utilisation des crédits d'engagement a été de 99,2 % et le taux des crédits de paiement de 97,3 %.

Le Parlement est satisfait que l'entreprise commune ait mis en place divers outils pour suivre l'exécution du programme sous l'angle de la productivité, des résultats, de la planification et des risques opérationnels.

Autres observations

La résolution contient également une série d'observations sur les appels à propositions, les performances et les audits internes.

Elle a noté en particulier ce qui suit :

- à la fin de 2018, neuf appels à propositions ont été lancés, dont huit ont été évalués et entièrement mis en œuvre ou en phase finale. Ces huit appels engagent plus de 560 partenaires de 27 pays différents;
- le taux de rotation des agents temporaires et des agents contractuels de l'entreprise commune était élevé en 2017 et 2018, le recours aux services de personnel intérimaire ayant presque doublé en 2018;
- l'équilibre entre les sexes, tout en étant stable en 2017 et 2018, est néanmoins encore assez faible;
- en 2018, trois cas d'activités frauduleuses présumées ont été détectés en rapport avec la réception de fonds de l'entreprise commune et ont été notifiés à l'Office européen de lutte antifraude (OLAF);

Enfin, la contribution majeure apportée par l'entreprise commune à l'efficacité accrue du secteur de l'aviation a été mise en évidence. Elle a permis une nette accélération des technologies vertes qui visent à réduire le CO₂, les émissions de gaz et les niveaux de bruit émis par les avions.